

Missions

Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa a pour mission de gérer les services publics réguliers de transports en commun.



Le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa a pour objet l'organisation, la gestion et l'exploitation des services publics réguliers de transports en commun routiers, ferrés et maritimes et de transport scolaire des élèves du secondaire sur le territoire des communes de Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta.

Les compétences du syndicat mixte incluent tout type de prestations en rapport avec la réalisation de son objet et notamment les missions qui suivent :

Missions d'organisation et de gestion des transports en commun

- Fixation des modes d'exercices des transports.
- Fixation et approbation des tarifs et des titres de transports.
- Fixation et approbation des lignes, des horaires et des points d'arrêt.
- Exploitation et gestion commerciale des réseaux, de la billetterie, des recettes et des dépenses.
- Contractualisation et suivi d'éventuels opérateurs conformément au point numéro 4.Externalisation ci-dessous.
- Coordination avec les autres services de transport de personnes

Missions d'aménagement de l'espace public

Gestion des biens relevant de la domanialité publique, dès lors qu'ils sont l'accessoire d'un service de transport, incluant le droit de tirer les fruits dudit domaine, tels que ces biens auront été expressément désignés dans une convention passée avec la collectivité intéressée et approuvée par le Comité syndical.

En particulier :

- ▶ Aménagement et gestion des biens immobiliers, en particulier des voiries de transport, des trottoirs et des lieux de stationnement.
- ▶ Réalisation et implantation du mobilier urbain nécessaires à l'exploitation des réseaux de transport, après accord du propriétaire du domaine.
- ▶ Perceptions des recettes afférentes à la gestion des biens immobiliers et mobiliers.
- ▶ Réalisation de missions en qualité de maître d'ouvrage délégué.

Missions prospectives

- ▶ Etudes et analyse des besoins et des offres de services pour une meilleure optimisation des réseaux de transport en commun.
- ▶ Etude et analyse des besoins en financement.
- ▶ Définition des grands projets d'infrastructures à moyen et long termes.
- ▶ Mise en place de projets et de politiques d'incitation au développement et à l'accompagnement du transport public sous toutes ses formes.

Externalisation

Afin de réaliser son objet, le syndicat mixte peut confier par conventions la gestion commerciale et l'exploitation de services à un ou plusieurs opérateurs. Le SMTU assure le contrôle et le suivi des opérateurs.

Compétence territoriale

La compétence territoriale du syndicat mixte recouvre les territoires géographiques des communes membres du Grand Nouméa : Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta.

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- ▶ LES ÉLUS
- ▶ L'ESSENTIEL
- ▶ FONCTIONNEMENT